

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 613

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 36

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de ces dispositions »

les mots :

« dudit article L. 314-2-4. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.